



Comment obtenir gain de cause

Par **kirilou**, le 11/03/2012 à 16:44

Bonjour,

Je suis marié depuis 5 et j'ai 2 enfants. Cela fait 2 ans que l'on vie en "colocation" il n'y a plus de rapport et il gere sa vie comme il l'entend. De plus il était violant mais je n'ai jamais porter plainte, peur Dempirer les choses, car il a déjà un lourd passer avec peine d'emprisonement. Par contre j'avais fait des photos et 1 vidéo ou l'on voit la maltraitance, mais il a tout effécer lorsque je lui ai annoncer que j'entreprendre les démarches. Cela fait 6 mois que j'ai entamer la procedure pour le divorce. Il a préferer quitte le domicile conjugal et ne paye plus sa part de loyer. Monsieur n'a jamais voulu travailler. Il ne veut pas partager la garde, il ne veut les enfants que 1 we sur 2 mais veut partager tous le reste c'est a dire la maison et mon épargne. La banque nous a accorder un crédit car j'avais de l'épargne et un cdi, mais la condition etait d'ouvrir un compte commun. Donc on alimenter ce compte uniquement pour le loyer, toutes les autres dépenses etait a ma charge. Puisque monsieur n'avait que des revenus social et j'ai refuser des le débuts du mariage a mélanger nos comptes, car je me suis appercut qu'il se contentai de ses aides sociaux pour vivre. Et moi je ne gere pas pareille je voit tout a travers mes enfants, pour leur futur jusqu'a m'oublier. J'assume entière ma famille et j'aimerais obtenir la maison en indemnité compensatoire. Je viens de perdre mon CDI et donc je suis chez pole emploi. QUELLE DIVORCE DOIS-JE PLAIDER?
COMMENT OBTENIR LE CREDIT DE LA MAISON A MA CHARGE ET NE RIEN LUI DEVOIR?
COMMENT FAIRE POUR NE PAS PARTAGER MON EPARGNE?

Par **Marion2**, le 11/03/2012 à 16:56

Bonjour,

S'il y a 6 mois que vous avez entamé une procédure de divorce, vous avez un avocat. Il connaît votre situation, c'est donc à lui qu'il faut vous adresser.

Cordialement.